

Communiqué - pour diffusion immédiate

Projet d'aire protégée à Saint-Mathieu-du-Parc

La Coalition rassurée dans l'immédiat par la suspension des coupes forestières mais inquiète pour l'avenir

Saint-Mathieu-du-Parc, le 3 février 2022 - La Coalition pour la préservation du Parc récréoforestier de Saint-Mathieu-du-Parc se montre rassurée, pour le moment, à la suite de la suspension des coupes forestières prévues sur le site projeté d'aire protégée sur le territoire de cette municipalité.

« Nous sommes très heureux de la tournure actuelle des événements, indique le porte-parole de la Coalition, Éric Proulx. Nous croyons que la mobilisation de multiples acteurs de la région ainsi que nos actions ont permis de faire un premier gain. Nous pourrions maintenant nous concentrer davantage sur la préparation du projet d'aire protégée autour du sud du Parc de la Mauricie ».

Notons que le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, Pierre Dufour, a indiqué, le 21 janvier dernier, que « le ministère [] a accepté de repousser à 2025-2026 toute récolte forestière ainsi que la vente du chantier au Bureau de mise en marché du bois (BMMB) de 2023 ». Cette information a par la suite été confirmée à la Coalition par le ministère via un tableau de la Direction de la gestion des forêts Mauricie-Centre-du-Québec.

Toutefois, comme l'illustre très bien ce tableau, « rien ne nous indique actuellement que les coupes ne reprendront pas à partir de 2026-2027 », souligne le porte-parole de la Coalition. En effet, sur les cinq chantiers prévus d'ici 2025-2026 et interrompus par la suspension des coupes, les consultations et les inventaires ont été réalisés pour quatre d'entre eux. Les coupes pourraient ainsi reprendre alors que les travaux d'analyse pour la création de l'aire protégée seront toujours en cours.

Pour faire face à cette menace, la Coalition a obtenu récemment une première rencontre avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). Hormis la cueillette de renseignements techniques préalables, la Coalition a soumis à une représentante du ministre titulaire Benoît Charrette, présente à cette rencontre, sa demande d'une mise en réserve de territoires sur le site du projet d'aire protégée pour suspendre les chantiers prévus au-delà de 2025-2026.

Au cours des prochaines semaines, la Coalition concentrera ses énergies à la création d'un organisme sans but lucratif, à mettre sur pied un conseil d'administration et une permanence ainsi que des comités de travail. « Au-delà de la seule aire protégée, nous voulons devenir un acteur sur la scène du récréotourisme en Mauricie », souligne le

porte-parole. La Coalition sollicite ainsi actuellement l'appui d'organisations d'élus de la région à ce chapitre et pour son opposition aux coupes forestières futures.

De plus, la Coalition réitère son insatisfaction quant au processus de consultation sur les coupes forestières qui prévaut actuellement au MFFP. Elle accueille ainsi favorablement les observations du ministre, relayées en janvier par le Nouvelliste, selon qui « les tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT), lieux de concertation pour les acteurs concernés par l'exploitation des ressources, ont besoin d'être modernisées ». Un chantier est en cours pour repenser tout le processus de consultation, rapporte le quotidien.

« Il est temps de faire une véritable place aux utilisateurs de la forêt publique québécoise du domaine du loisir récréotouristique à cette table de concertation régionale. Nous souhaitons que des mesures concrètes de concertation soient prises pour une plus grande acceptabilité sociale », ajoute Éric Proulx.

Enfin, la Coalition exprime sa satisfaction quant aux coupes en cours sur le chantier Tourbière_Ilot. « Des discussions avec l'entreprise Rémabec nous ont permis d'identifier des secteurs forestiers et des arbres quasi centenaires à épargner, tout en maintenant pour cette compagnie l'essentiel du volume et des espèces de bois à livrer, en respect de son contrat, avec l'accord du ministère ».

La Coalition tient à remercier le député de Maskinongé Simon Allaire pour sa contribution au règlement de ce litige, de même que la députée de Laviolette-Saint-Maurice, Marie-Louise Tardif, adjointe parlementaire au ministre Pierre Dufour, pour ses interventions, notamment dans les échanges avec l'entreprise.

Elle tient aussi à manifester sa reconnaissance à la soixantaine d'organismes, municipalités et individus qui ont signifié à ce jour leur appui à cette cause. Il s'agit d'une démonstration d'un grand sentiment d'appartenance envers ce lieu unique de la région. Soulignons en terminant que la pétition en ligne disponible sur le site de l'Assemblée nationale a récolté plus de 3 600 signatures à ce jour. Elle y sera déposée au printemps prochain.

La Coalition pour la préservation du Parc récréoforestier de Saint-Mathieu-du-Parc est composée d'utilisateurs réguliers des installations actuelles (Vélo montagne Mauricie, Sentier national de la Mauricie, parois d'escalade, etc.), de scientifiques et de particuliers soucieux d'un développement respectueux de la nature et de la volonté de la population de cette municipalité.

(30)

Source : Coalition pour la préservation du Parc récréoforestier de Saint-Mathieu-du-Parc